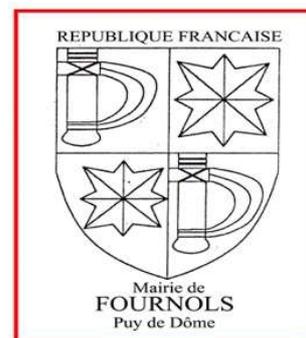


LE PETIT FOURNOLAIS

Journal municipal

Juin 2023



CHELLES Alain

IPNS



Le mot du Maire

Chers Fournolaises et Fournolais,

Tout d'abord, je crois qu'il est important de vous donner des nouvelles de Bernard, notre ami et 1^{er} Adjoint, après 6 semaines difficiles, il se remet très rapidement et je pense qu'il sera bientôt parmi nous.

Comme chaque année des travaux sont prévus :

- le goudronnage d'une partie de la route du Viallard,
- le changement des menuiseries extérieures au niveau du secrétariat (bâtiment Les Genêts) et l'aménagement intérieur,
- l'acquisition du nouveau matériel pour la cuisine de la salle des fêtes,
- le plan d'aménagement du bourg est sur les rails, mais il faut du temps pour faire bouger les organismes.

Fournols à la chance d'avoir des associations qui travaillent avec des bénévoles dévoués, Fournols bouge, innove avec un grand nombre de festivités encore cette année.

Le nouvel employé, Mickaël a pris ses fonctions et donne entière satisfaction.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors de manifestations et événements de notre commune et également lors des réunions du Conseil Municipal et la rencontre des résidents secondaires prévue le samedi 29 juillet à 18 h.

Bruno Paul



Téléphone : 04.73.72.11.39

Courriel : fournols.mairie@wanadoo.fr

Horaires

Secrétariat de Mairie

Lundi : 8h00–12h00 / 13h00-17h30

Jeudi : 8h/12h – 13h/19h

Mardi et Vendredi : 8h00 – 12h00

Permanence du Maire

Jeudi de 18h00 à 19h00

ou sur rendez-vous



La Maison de Services au Public de Fournols

MSAP Fournols

vous accueille les lundis de 9h30 à 12h et de 13h à 16h.

Adresse : à coté de la mairie Rue de la Poste 63980 Fournols

Téléphone : 04 .73.95.23.44

Courriel : msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr

Services proposés :

- Mise à disposition d'un ordinateur,
- Connexion en wifi de votre ordinateur, tablette ou téléphone,
- Service reprographie pour impressions, photocopies et scans,
- Informations sur la vie quotidienne : enfance, culture, transports, vie associative, aides sociales, logement, accompagnement sur internet, service déchets, ...

Accompagnement dans vos démarches en lignes :

- Agence Nationale des Titres Sécurisé (ANTS) : carte d'immatriculation, permis de conduire, pré-demande de passeport / carte d'identité, ...
- Assurance retraite : demande de retraite, ...
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Aide pour le logement (APL), Revenu de Solidarité Active (RSA), ...
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : compte Améli, demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS), attestations diverses, ...
- Impôts : déclaration de revenus, taxe foncière, taxe d'habitation, ...
- Pôle Emploi : actualisation, recherche d'emploi / formation, ...
- Aides pour l'habitat : dossier MaPrimeRénov', Certificat d'économie d'énergie / Coup de pouce Energie, ...
- Aide à la création d'adresse mail, recherche internet, ...

LE CONSEIL MUNICIPAL

Principales délibérations du 17 novembre 2022

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

EXCUSEE : BRONDOLO Sonia

Isabelle GUILLOU a été élue secrétaire

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°4, en date du 29 septembre 2022 prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil Municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Objet : Organisation du temps de travail

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Considérant l'avis du comité technique en date du 27 septembre 2022 ;

Considérant que la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriales et un retour obligatoire aux 1 607 heures ;

Considérant que la délibération, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;

Le Maire informe l'Assemblée :

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures, soit 35 heures hebdomadaires (elle est proratisée pour les agents à temps non complet, en fonction du nombre d'heures hebdomadaires du poste). Elle est calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaire : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	=228
Nombre de jours travaillés = Nombre de jours x 7 heures	1 596 h Arrondi à 1 600 h
+ Journée de solidarité	+7 h
Total en heures	1 607 heures

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures ;
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures ;
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures ;
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures ;
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures à 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Modalités de réalisation de la journée de solidarité

La journée de solidarité peut être accomplie selon la modalité suivante :

- Autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuel.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant :

DECIDE

- D'adopter les modalités d'organisation du temps de travail telles que proposées.
- Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.

Objet : Subvention voyage scolaire du collège Alexandre Vialatte de St Amant Roche Savine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Collège Alexandre Vialatte de St Amant Roche Savine organise un voyage scolaire à Londres au cours du mois de décembre 2022 et qu'un élève résidant à Fournols y participe.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'attribuer une subvention de 50 €.

Objet : Recrutement d'un vacataire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer la surveillance de la cantine scolaire pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 07 juillet 2023, pendant les jours où l'école est ouverte.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée : sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 1^{er} décembre 2022 au 07 juillet 2023, pendant les jours où l'école est ouverte ;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation : sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.00 €.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Objet : Achat des terrains AN279 et AP265

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du PAD, il convient de créer une aire de stationnement aux abords du bourg de Fournols et propose l'acquisition des parcelles AN279 et AP265, jouxtant le cimetière.

Après négociation, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces terrains pour une superficie totale de 9 030 m², au prix de 8 000 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents :

- l'achat des terrains, soit 9 030 m², pour la somme de 8 000 €.
- que les frais de notaire soit à la charge de l'acheteur.

Objet : Décision modificative n°2 : Budget Communal

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

6411 Personnel titulaire	- 300.00 €
6531 Indemnités	+ 250.00 €
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres	+ 50.00 €

INVESTISSEMENT

2111-191 Terrains nus	+ 1 200.00 €
21571-185 Matériel roulant	+ 2 092.80 €
2313-187 Constructions	+ 3 292.80 €

Adoptée à l'unanimité des présents.

Objet : Etude de faisabilité de l'extension du réseau chaleur et assistance à la mise en œuvre du réseau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offre pour l'étude de faisabilité de l'extension du réseau chaleur et assistance à la mise en œuvre du réseau, nous avons eu 1 seule proposition.

Le groupement KAIROS INGENIERIE / AVP INGENIERIE fait une proposition au montant de 33 150 € HT, soit 39 780 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- DE CONFIER la réalisation de l'étude de faisabilité de l'extension du réseau chaleur et assistance à la mise en œuvre du réseau au groupement KAIROS INGENIERIE / AVP INGENIERIE,
- D'ACCEPTER l'offre s'élevant à la somme de 33 150 € HT,
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la signature de tous documents, marchés, avenants éventuels et autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Objet : Décision modificative n°3: Budget Communal

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

2128-192 Autres agencements et aménagements de terrain	+ 2 118.69 €
2151-164 Réseaux de voirie	- 2 118.69 €

Adoptée à l'unanimité des présents.

Principales délibérations du 26 janvier 2023

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

Joëlle BERTRIX a été élue secrétaire

Objet : Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Vu le code de justice administrative et notamment les article L. 213-11 et suivants et R 213-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 créé par la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021, en attente de codification dans le code général de la fonction publique (article L.452-40-1 à venir) ;

Vu le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;

Vu la délibération n°2022-42 du 27 septembre 2022 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme fixant les modalités de mise en œuvre de la mission de médiation confiée au Centre de gestion.

Le rapporteur ayant préalablement exposé,

Dispositif novateur qui a vocation à fluidifier l'activité des juridictions, la médiation s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par la juridiction. Le médiateur désigné accomplit sa mission avec impartialité, compétence et diligence.

Du 01 avril 2018 au 31 décembre 2021, le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme a expérimenté, aux côtés de 41 autres Centres de gestion, la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire. Le bilan de cette expérimentation, globalement positif, a conduit à sa pérennisation par la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire ; laquelle a entériné le recours à ce dispositif et a identifié les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences, à la demande des collectivités territoriales et établissements publics.

Ainsi, l'article 25-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (en attente de codification au sein du code général de la fonction publique) enjoint aux Centres de gestion d'assurer, par convention, une mission de médiation préalable obligatoire. Il permet, en sus, aux Centre de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou l'initiative des parties.

Trois situations différentes de médiations sont ainsi susceptibles d'être prises en charge par le Centre de gestion :

- La médiation préalable obligatoire : La médiation préalable obligatoire est applicable aux recours formés contre un certain nombre de décisions, précisément identifiées par décret.
- La médiation à l'initiative du juge : Conformément au code de justice administrative, le juge administratif peut, après avoir recueilli le consentement des parties à un litige, ordonner une médiation.
- La médiation à l'initiative des parties : Le Centre de gestion peut être désigné par les parties en conflit pour assurer une mission de médiation.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte, dans le cadre de la médiation préalable obligatoire, que les recours formés contre les décisions individuelles listées ci-après sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération (traitement, supplément familial de traitement, régime indemnitaire...);
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises à l'égard des travailleurs handicapés ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions.

Pour bénéficier de cette mission, il convient de délibérer pour autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide d'adhérer à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;**
- **prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation ;**
- **prend acte que le tarif de la mission de médiation préalable obligatoire est ainsi fixé : 60 euros / heure de médiation, auquel s'ajoute, le cas échéant, la prise en charge des frais complémentaires susceptibles d'être supportés par le Centre de Gestion pour l'exercice de la médiation (frais de mission du médiateur, ...);**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.**

Objet : Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public, si l'on veut envisager une extinction nocturne.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

Les organes de commande d'éclairage public sont historiquement pilotés par des interrupteurs crépusculaires équipés ou non d'horloge à programmation « manuelle ». Ces interrupteurs enclenchent l'éclairage public lorsque la luminosité du jour devient trop faible et l'éteignent lorsque la nuit touche à sa fin.

Depuis maintenant un peu plus de 20 ans, les horloges astronomiques remplacent les interrupteurs crépusculaires dans les organes de commande de l'éclairage public.

Le service Eclairage Public du TE63, grâce aux données issues du Système d'information Géographique, a identifié sur le territoire de notre commune, un certain nombre de cellules photosensibles et d'horloges (vétustes) pouvant être remplacées par des horloges « dernières générations ».

Il nous est donc fait la proposition de participer au programme « Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public », mené par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme avec le soutien de France Relance et les conditions proposées sont les suivantes :

- France Relance apporte 70 % d'aide d'état au montant HT des travaux réalisés,
- Territoire d'Energie Puy-de-Dôme apporte 20 % du montant des travaux à réaliser et de charge de l'intégralité du financement de la TVA,
- La commune de Fournols apporterait les 10 % du montant HT des travaux à réaliser restant.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des présents :

- d'approuver l'avant-projet des travaux présenté par Monsieur le Maire,
- de fixer la participation de la Commune à 10 % du montant HT des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal,
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Objet : Achat terrain AP135

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du projet de voirie forestière du Bois des Chaupres, il convient de faire l'acquisition d'une parcelle, afin de créer une place de dépôt.

Le terrain concerné est la parcelles AP135, appartenant à Monsieur BARILLER Eric de SAINT-ELOI (58), pour une contenance de 2 140 m².

Après négociations, Monsieur le Maire propose d'acquérir ce terrain au prix de 400 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents :

- L'achat du terrain AP135, soit 2 140 m², pour la somme de 400 €,
- Que les frais de notaire, soit à la charge de l'acheteur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Objet : DETR 2023 : Voirie 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, l'avant-projet des travaux de voirie – Programme 2023, établi par le maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection du chemin :

- Voie communale n°18 de Fournols à Saint Germain L'Herm,

Pour un montant prévisionnel de 51 300.00 € hors taxes.

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux, au titre des grosses réparations de voirie, à hauteur de 30 % dans la limite d'un plafond de travaux de 100 000 € sur 2 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier,
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondant au taux de 30 % sur le montant hors taxes de 51 300.00 €.

Ce qui représente un montant de subvention de 15 390.00 €.

Objet : FIC 2023 : Voirie 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, l'avant-projet des travaux de voirie – Programme 2023, établi par le maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection du chemin :

- Voie communale n°18 de Fournols à Saint Germain L'Herm,
- Pour un montant prévisionnel de 51 300.00 € hors taxes.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy-de-Dôme, au titre de la voirie, dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales, à hauteur de 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier,
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondant au taux de 40 % sur le montant hors taxes de 51 300.00 €.

Ce qui représente un montant de subvention de 20 520.00 €.

Objet : FIC 2023 : Aménagement et réfection du bâtiment des Genêts en secrétariat de mairie

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, l'avant-projet des travaux d'aménagement des Genêts.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection du bâtiment des Genêts en secrétariat de mairie :

- Lot 1 : changement des huisseries,
- Lot 2 : extension du chauffage central,
- Lot 3 : électricité,
- Lot 4 : isolation et cloisonnement,
- Lot 5 : volets.

Pour un montant prévisionnel de 49 297.42 € hors taxes.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy-de-Dôme, au titre des bâtiments communaux, dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales, à hauteur de 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier,
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 40 % sur le montant hors taxes de 49 297.42 €,
- Sollicite l'octroi du bonus Energie, à hauteur de 15 % des lots concernés par une économie d'énergie dès lors que l'opération de rénovation permet d'attester d'un gain énergétique d'au moins 30 %.

Objet : Travaux de raccordement au réseau assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le devis de l'entreprise Dumeil TP, d'Ambert, pour la pose d'un tabouret de branchement des eaux usées pour une maison individuelle route de Saint Germain.

Il précise que ce branchement aurait dû être réalisé lors des travaux dans la rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter le devis de SAS Entreprise Dumeil TP, pour un montant hors taxes de 1 780 €, soit 2 136 € TTC.

Objet : Eglise : remplacement et mise en sécurité des 2 coffrets électriques

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le rapport de visite technique de l'entreprise BODET fait apparaître que la mise en conformité des coffrets et lignes électriques du clocher est urgente.

L'entreprise BODET nous a fait parvenir un devis d'un montant HT de 4 631.00 €, soit 5 557.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter le devis de l'entreprise BODET, d'un montant TTC de 5 557.20 €.

Objet : Eglise : Eclairage de la croix au sommet du clocher

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, de devis de l'entreprise BODET, pour l'éclairage de la croix au sommet du clocher, d'un montant de 1 617.00 € hors taxes, soit 1 940.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter le devis de l'entreprise BODET, pour un montant de 1 940.40 € TTC.

Objet : Création d'un poste permanent d'adjoint technique pouvant être pourvu par un agent contractuel

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

La délibération doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé,
- Le temps de travail du poste,
- Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article -3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, en raison du remplacement de l'agent ayant fait valoir son droit à une mutation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 26 janvier 2023,

- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux
- Grade : Adjoint technique
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L332-8 3° du Code général de la fonction publique (emplois des communes de moins de 1 000 habitants) :

- Nature des fonctions : Adjoint technique territorial,
- Niveau de rémunération : en référence à l'échelle de rémunération correspondant au grade de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
DECIDE que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTE à l'unanimité des présents.

Principales délibérations du 02 mars 2023

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

Isabelle GUILLOU a été élue secrétaire

Objet : Territoire d'Energie Puy-de-Dôme : Modification des statuts

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;
Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de Fournols adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils sont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet : Vente et déclassement de terrain à Massoux à Monsieur MARQUET Cyrille

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de Monsieur MARQUET Cyrille pour acquérir le terrain situé entre ses 2 parcelles au lieudit Massoux.

Monsieur le Maire précise que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie puisqu'elle n'est plus utilisable depuis des années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de vendre ce terrain à Monsieur MARQUET Cyrille au prix de 1.50 €/m²,
- DECIDE du déclassement de la voie décrite et son intégration dans le domaine privé communal,
- DECIDE que Monsieur le Maire donnera les limites de la nouvelle parcelle,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- DECIDE que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

Objet : Vente et déclassement de terrain à Massoux à Monsieur HAGUENIER Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de Monsieur HAGUENIER Patrick pour acquérir le terrain situé entre ses 2 parcelles au lieudit Massoux.

Monsieur le Maire précise que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie puisqu'elle n'est plus utilisable depuis des années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de vendre ce terrain à M HAGUENIER Patrick au prix de 1.50 €/m²,
- DECIDE du déclassement de la voie décrite et son intégration dans le domaine privé communal,
- DECIDE que Monsieur le Maire donnera les limites de la nouvelle parcelle,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- DECIDE que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

Objet : Comptes Administratifs 2022 du Budget Communal, du Service Eau-Assainissement et de la Caisse des Ecoles

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		214 067.24	95 580.00	
Opérations de l'exercice	342 486.68	495 805.02	257 832.60	214 880.18
TOTAUX	342 486.68	709 872.26	353 142.60	214 880.18
Résultats de clôture		367 385.58	138 532.42	
Restes à réaliser			90 620.40	159 632.11
TOTAUX CUMULES	342 486.68	709 872.26	444 033.00	374 512.29
RESULTATS DEFINITIFS		367 385.58	69 520.71	

COMPTE ANNEXE POUR L'EAU- ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		125 779.09		19 418.98
Opérations de l'exercice	63 164.55	74 492.37	32 771.81	23 215.62
TOTAUX	63 164.55	200 271.46	32 771.81	42 634.60
Résultats de clôture		137 106.91		9 862.79
Restes à réaliser			56 776.80	21 709.70
TOTAUX CUMULES	63 164.55	200 271.46	89 548.61	64 344.30
RESULTATS DEFINITIFS		137 106.91	25 204.31	

COMPTE ANNEXE POUR LA CAISSE DES ECOLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		10 247.66		
Opérations de l'exercice	18 493.60	12 794.95		
TOTAUX	18 493.60	23 042.61		
Résultats de clôture		4 549.01		
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	18 493.60	23 042.61		
RESULTATS DEFINITIFS		4 549.01		

Objet : Comptes de gestion 2022 du Budget Communal, du Service Eau-Assainissement et de la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Affectation des résultats 2022 du Budget Communal, du Service l'Eau-Assainissement et de la Caisse des Ecoles

BUDGET COMMUNAL

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	153 318.34
Résultats antérieurs reportés	214 067.24
Résultat à affecter	367 385.58
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 138 532.42
Solde des restes à réaliser d'investissement	69 011.71
Besoin de financement	69 520.71
AFFECTATION	367 385.58
Affectation en réserves R1068 investissement	69 520.71
Report en fonctionnement R002	297 864.87
Adopté à l'unanimité.	

SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT

Résultat d'exploitation	
Résultat de l'exercice	11 327.82
Résultats antérieurs reportés	125 779.09
Intégration du résultat 2021 Assainissement suite à fusion	4 528.74
Résultat à affecter	141 635.65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	9 862.79
Solde des restes à réaliser	- 35 067.10
Intégration du résultat 2021 Assainissement suite à fusion	75 478.31
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	141 635.65

Affectation en réserves R1068 investissement	0.00
Report en fonctionnement R002	141 635.65

Adopté à l'unanimité.

CAISSE DES ECOLES

Résultat de l'exercice	- 5 698.65
Résultats antérieurs reportés	10 247.66
Résultat à affecter	4 549.01
Report en fonctionnement R002	4 549.01

Adopté à l'unanimité.

Objet : Charges de personnel et de matériel sur le budget Eau/Assainissement

Pour faire face au travail que les employés communaux effectuent pour le compte du budget Eau/Assainissement, ainsi que pour l'utilisation du matériel acheté sur le budget Communal, le Conseil Municipal souhaite demander une participation au budget Eau/Assainissement.

Le coût annuel du service technique s'élève à 53 972.45 €, soit un coût mensuel de 4 497.70 €.

Le coût annuel du service administratif s'élève à 37 438.28 €, soit un coût mensuel de 3 119.85 €

Estimation

Service technique : 4 mois 1/2	20 239.65
Service administratif : 2 mois	6 239.70
Usage du matériel pour l'année, y compris le carburant	3 500.00

TOTAL	29 979.35
--------------	------------------

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'inscrire :

- En dépense du budget Eau/Assainissement :	
• 621 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	26 479.35
• 6287 : Remboursement de frais	3 500.00
- En recette du budget Communal :	
• 70841 Mise à dispo de personnel facturée aux budgets annexes	26 479.35
• 70872 Remboursement de frais par les budgets annexes	3 500.00

Objet : Frais de secrétariat des sections, du SMGF et de l'Asa du Péaghier

Monsieur le Maire demande au Conseil de fixer des frais de secrétariat pour les sections, le SMGF et l'Asa du Péaghier, pour l'année 2022.

Il est proposé de demander aux sections, au SMGF et à l'Asa du Péaghier un forfait pour les travaux effectués pour leur compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide que les frais de secrétariat pour l'année 2021 soient les suivants :

Section de Chanteloube : 240 €	Section de Chanteloube et Autres : 650 €
Section de Fournols et Autres : 700 €	Section d'Espinasse – Moulin d'Espinasse : 40 €
Section de Chalembel : 290 €	Section du Charbonnier : 110 €
Section de Garnisson : 150 €	Section de l'Hôpital : 5 €
Section de la Bitarelle et Autres : 350 €	Section du Péaghier : 650 €
Section du Puy du Sapt : 460 €	Section du Viillard : 40 €
Section des Andes : 110 €	Section de Loubetz – Chaboissier : 25 €
Section de Puy Hautier : 70 €	SMGF de Fournols : 1 300 €
Asa du Péaghier : 500 €	

Pour un montant total de 5 690 €
Adopté à l'unanimité des présents.

Objet : Participation des sections aux travaux 2022 du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux d'aménagement du cimetière faire en 2022 et que pour ces travaux nous avons sollicité une subvention au titre du FIC 2022 auprès du Conseil Départemental.

Il propose de demander une participation à chaque section, sur le reste à charge de la commune, soit

Section de Chanteloube : 1 340 €	Section de Chanteloube et Autres : 3 680 €
Section de Fournols et Autres : 2 080 €	Section d'Espinasse – Moulin d'Espinasse : 200 €
Section de Chalembel : 1 640 €	Section du Charbonnier : 620 €
Section de Garnisson : 820 €	Section de l'Hôpital : 20 €
Section de la Bitarelle et Autres : 1 980 €	Section du Péaghier : 3 700 €
Section du Puy du Sapt : 2 620 €	Section du Viallard : 180 €
Section des Andes : 580 €	Section de Loubetz – Chaboissier : 140 €
Section de Puy Hautier : 380 €	

Pour un montant total de 19 980 €

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de faire participer les sections comme ci-dessus.

Objet : Participation des sections aux travaux 2022 de voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de voirie 2022 ont été réalisés dans différentes sections de la commune et que pour ces travaux nous avons sollicité une subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Il propose de demander une participation aux sections concernées, sur le reste à charge de la commune, soit

- Section de Chanteloube : 3 500 €
- Section du Péaghier : 3 000 €
- Section des Andes : 3 000 €

Adopté à l'unanimité des présents.

Principales délibérations du 06 avril 2023

PRESENTS : PAUL Bruno, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

EXCUSE : GENESTIER Bernard

Isabelle GUILLOU a été élue secrétaire

Objet : Achat terrains AK488 et AL104

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du projet de voirie forestière du Bois des Menettes, il convient de faire l'acquisition de terrains, afin de créer une plateforme de dépôt et de retournement.

Les terrains concernés sont les parcelles AK488 (227 m²) et AL104 (1 060 m²).

Après négociations, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces terrains pour une superficie totale de 1 287 m², au prix de 700 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents

- l'achat du terrain, soit 1 287 m², pour la somme de 700 €,
- que les frais de notaires soit à la charge de l'acheteur.

Objet : Travaux section de Chanteloube et Autres

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-006, du 10 mars 2021, acceptant les travaux proposés par la section de Chanteloube et Autres pour de l'entretien sur chemin d'exploitation en forêt sectionale.

Il informe le Conseil que la facture du 10 décembre 2022 a été réglée à l'entreprise Travaux agricoles et TP, Serge Marainat par mandat n°514, fin 2022, mais qu'il a été omis de faire la ventilation à la section de Chanteloube et Autres, la facture a donc été réglée par la commune de Fournols.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents :

- Que la section de Chanteloube et Autres procédera au remboursement de cette facture à la commune de Fournols.

Objet : Tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire propose de revoir le prix de la cantine scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Enfant : 3.30 €
- Adulte : 6.50 €

Objet : Tarif de l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire propose une revalorisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité des présents, les tarifs suivants, à partir du 1^{er} septembre 2023 :

Eau :

- Abonnement : 45 €
- Le mètre cube d'eau : 1.20 €
- Le mètre cube d'eau fromagerie au-delà de 6 000 m³ : 0.80 €
- Raccordement au réseau d'eau petit compteur : 500 €
- Raccordement au réseau d'eau gros compteur : 700 €
- Changement compteur d'eau gelé : 200 €
- Suppression d'un compteur d'eau : 200 €
- Déplacement d'un compteur d'eau à la demande de l'abonné : 400 €

Assainissement :

- Abonnement : 25 €
- Le mètre cube d'assainissement : 1.05 €
- Raccordement au réseau d'assainissement : 500 €

Objet : Tarif du cimetière

Monsieur le Maire propose de revoir le prix au sein du cimetière de Fournols.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de maintenir les prix suivants :

- Concession cinquantenaire : 130 € le m²,
- Case de columbarium cinquantenaire : 750 €
- Jardin du souvenir : Gratuit

Objet : Tarif de location des salles

Monsieur le Maire propose de revoir les prix de location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, l'application des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Association de Fournols : Gratuit
- Association extérieure : 100 €
- Particulier de Fournols : 100 €
- Particulier extérieur : 150 €
- Entreprise événementielle : 200 €
- Chauffage : 100 €
- Caution : 400 €

Objet : Taux d'imposition – Année 2023

Monsieur le Maire propose à ses conseillers de maintenir les taux inchangés pour cette année. Il rappelle pour information, les taux de 2022 :

- **Taxe Foncière Propriétés Bâties : 29.86 %**
- **Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 71.71 %**
- **Taxe d'Habitation (Résidence secondaire) : 8.89 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** de maintenir les mêmes taux qu'en 2022,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'inscrire les recettes à la section de fonctionnement du Budget 2023.

Objet : Subventions 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions présentées par diverses associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour le versement de subventions aux associations suivantes :

Associations	Subventions	Ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres du bureau
Coopérative scolaire Ecole publique de Fournols	1 675 €	
FNACA Comité Cantonal	80 €	
Amicale des anciens sapeurs-pompiers du canton de St Germain L'Herm	50 €	
10 Solutions	3 500 €	FAIVRE-DUBOZ Aurélien
ITE SICA – Bad Faces	350 €	GUILLOU Isabelle
Amicale Roux de Berny	500 €	
Festi'Fournols	1 000 €	
Amicale des parents d'élèves :Les Fougères	200 €	

Objet : Travaux section du Péaghier

Monsieur le Maire expose au Conseil que le département fait des travaux sur la RD105, dans le hameau du Péaghier.

Pour compléter ces travaux, il présente un devis de l'entreprise GUINTOLI, de Pont-du-Château, en charge du chantier pour un montant de 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC, et indique que ces travaux pourraient être pris en charge par la section du Péaghier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des présents, le devis de l'entreprise GUINTOLI, de Pont-du-Château pour un montant TTC de 3 960 € qui sera imputé sur la section du Péaghier.

Objet : Cuisine de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a reçu la demande conjointe de plusieurs associations de Fournols afin d'améliorer la cuisine de la salle des fêtes.

L'entreprise AUGERE POUMARAT, de Clermont Ferrand, nous a fait parvenir un devis d'un montant HT de 25 278 €, soit 30 333.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter le devis de l'entreprise AUGERE POUMARAT, d'un montant de 30 333.60 € TTC.

Principales délibérations du 04 mai 2023

PRESENTS : PAUL Bruno, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

EXCUSE : GENESTIER Bernard

PROCURATION : BERTRIX Joëlle à PAUL Bruno

BRONDOLO Sonia a été élue secrétaire

Objet : Voirie 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie jeudi 04 mai 2023, afin de procéder à l'ouverture des plis concernant les travaux de voirie 2023.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par les entreprises COLAS, EIFFAGE et EUROVIA, il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA qui s'élève à la somme de 37 400,00 € HT, 44 880,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des présents de :

- **Confier** la réalisation des travaux de voirie 2023 à l'entreprise EUROVIA,
- **D'accepter** l'offre s'élevant à la somme de 37 400,00 € HT, 44 880,00 € TTC,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la signature de tous les documents, marchés, avenants éventuels et autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Objet : Maîtrise d'œuvre travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le devis d'offre de prix de Monsieur Robert PERRUFFEL, assistant technique de voirie et d'ouvrages d'art, afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2023 pour un montant TTC de 1 500,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter ce devis.

Objet : Voirie forestière du bois des Chaupres

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de voirie forestière du bois des Chaupres, pouvant être subventionnée à hauteur de 80 %.

Une étude préalable comprenant :

- la rédaction d'une étude technique et d'un estimatif détaillé pour le projet,

- la rédaction d'une étude d'incidence N 2000,
 - la rédaction complète des imprimés du dossier de subventions,
 - la réponse aux éventuelles demandes de précisions émises par les financeurs,
- doit être réalisée en amont.

Pour la réalisation de tous ces travaux, l'Office National des Forêts nous propose un devis pour un montant HT de 2 150 €, soit 2 580 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter ce devis.

**Objet : Concours départemental 2023 de vache race Salers
Le Vernet Chaméane**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il a reçu une demande de l'association les rouges du Livradois en charge de l'organisation d'un concours départemental de vache race Salers, le 02 septembre 2023 au Vernet Chaméane.

Il nous est proposé d'associer notre commune à la manifestation sous la forme du parrainage d'une cloche, soit au prix de 300 € la 15 cm ou 450 € la 18 cm, avec le nom de la commune sur le collier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de parrainer une cloche au prix de 300 €.

Objet : Caisse des Ecoles – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable d'Ambert a adressé à la Mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale, arrêtée au 20 avril 2023, restant à recouvrer des produits de la Caisse des Ecoles de Fournols s'élève à **200.50 €** et concerne les années 2014 à 2016.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de **200.50 €**.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **décide** l'admission en non-valeur de titres pour les années 2014 à 2016 des sommes non recouvrées pour un montant total de 200.50 € ;
- **impute** la dépense sur la Caisse des Ecoles, au 6541 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

ETAT CIVIL

Naissance :

- Le 05 juin 2023, BILLARD Louis, fils de BILLARD Pierre-Etienne et CRABEL Marina, 4 Chaboissier

Mariages :

- Le 20 décembre 2022, ÇELIKOGLU Serjen et Léonard MURY, 12 rue des Ecoles
- Le 24 décembre 2022 : ROZET Marine et LEMENANT Johan, 7 rue du Moulin Rouge

PACS :

- Le 23 janvier 2023, HATAT Manon et BELARBI Alexandre, 4 Terreneyre
- Le 15 mai 2023, CHELLES Killian et VERNE Fanny, 9 Le Charbonnier

Décès :

- Le 07 décembre 2022 au Puy-En-Velay : MONIER Nicole, 5 Garnisson
- Le 12 décembre 2022 à Ambert : TIXIER Marie-Josèphe veuve BAUD, 5 Les Andes
- Le 21 février 2023 à Ambert : CHEVARIN Gisèle veuve BOREL, 21 rte du Viallard

Recensement militaire ou « citoyen »

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une *attestation de recensement*. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une *attestation de situation administrative*. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Quand ?

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de votre anniversaire.

Où ?

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile

RECRUTEMENT

Pour la rentrée scolaire de septembre 2023, la commune recherche une personne disposant d'environ 1 h 30 pour la surveillance de la cantine entre 12 h et 13 h 30.

S'adresser au Maire pour candidater

CEREMONIE DU 8 MAI



LES PIERRES FOLLES



En mars 2000, La commune de Fournols achète la parcelle dite des Pierres Folles (3,8 hectares) située en contrebas de la maison forestière de Boisgrand. La parcelle est intégrée au Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) en 2012.

Malgré la présence de mégalithes dites "Pierres Folles", le site n'est pas répertorié au titre des sites archéologiques relevant des Monuments Historiques du Puy de Dôme.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt culturel, paysager et touristique du site, une gestion forestière appropriée est mise en œuvre sur le périmètre immédiat des « mégalithes » en le conservant le moins boisé possible et en favorisant les feuillus présents.

Conscient de l'intérêt touristique de ce site emblématique de la commune, le SMGF de Fournols a financé son aménagement. Durant l'hiver 2022 l'Office National des Forêts (ONF) a conçu et installé une table-banc et un pupitre pédagogique permettant de découvrir l'origine des Pierres Folles.

Le SMGF contribue ainsi un peu plus à la gestion multifonctionnelle des forêts sectionales et communales de Fournols en conciliant production de bois, protection des milieux et des espèces et accueil du public.

Les promeneurs et des élus des communes environnantes ont déjà fait remarquer la qualité de la mise en valeur du lieu l'aménagement du site.

Pour rappel, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) de Fournols est un regroupement de forêts sectionales et communales en vue d'une gestion commune.

Le SMGF de FOURNOLS (288 Hectares) regroupe les forêts de 15 sections depuis 1998.

Les terrains ainsi regroupés sont gérés par l'Office National des Forêts (ONF) en concertation avec la commune et des représentants des différentes sections.



INFORMATION IMPORTANTE

Chères habitantes, chers habitants,

Le **Cyclo Club Les Copains** a le plaisir de vous informer que de nombreux **cyclistes** vont passer près de chez vous de **9h00 à 12h30** sur la commune de **Fournols**, ce **dimanche 2 juillet**.

Nous vous invitons à venir nombreux applaudir ces sportifs, et participer à la fête.

Pour la **sécurité** de toutes et de tous et afin de laisser une bonne image, nous vous demandons la plus grande prudence ; et si vous êtes **propriétaires d'animaux**, de **ne pas les laisser divaguer sur la voie publique**.

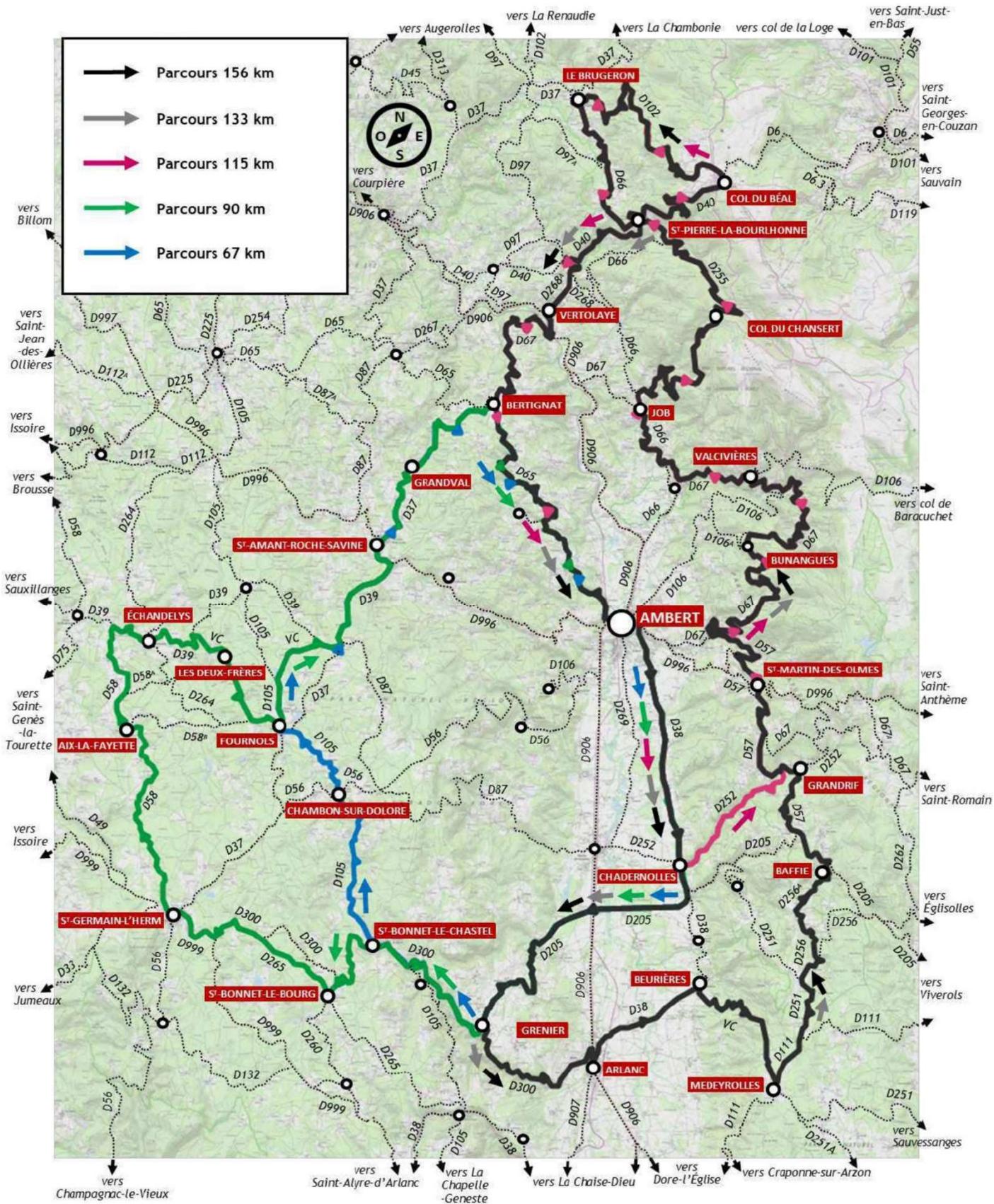
D'autre part, nous vous signalons que le **stationnement sera interdit** et que la **circulation sera possible uniquement dans le sens de la course sur la D105 et la D264 pendant ce passage**.

Déviations temporaires à respecter durant l'épreuve :

- pour aller à Échandelys ou Deux-Frères : ➤ (D105) Saint-Éloy-la-Glacière ➤ (D39);
- pour rejoindre le centre-bourg depuis Saint-Éloy-la-Glacière : ➤ (D39) Balance ➤ (D37).

Précisions au 04 73 82 60 44 ou à cycloclubscopains@orange.fr

Vous remerciant de votre compréhension concernant cet événement majeur de notre beau territoire.



ITE SICA



La Municipalité de Fournols d'Auvergne en association avec les Collections Ité Sica organisent une exposition sur les grandes plaines de l'ouest américain.

Cette très belle exposition qui se déroulera du 12 au 14 août 2023, posera ses collections dans l'enceinte de l'école primaire de Fournols d'Auvergne, avec la collaboration de la Municipalité.

Elle est due à l'initiative de 4 collectionneurs, Isabelle, Jean-Baptiste, Arnaud et Philip passionnés et collectionneurs des objets des grandes plaines de l'ouest américain.

Depuis leur plus jeune âge, ils se sont passionnés pour l'histoire américaine et amérindienne. Le scoutisme de Baden-Powell, leur fait découvrir la culture Lakota à travers la fabrication d'objets et de régalia en papier, cuir et autres matières bon marché.

Puis vint le temps de l'âge adulte. Là, ils rencontrèrent d'anciens membres de la société des amérindianistes de Paris, et d'anciens collectionneurs. La difficulté de la recreation d'objets, de coiffes et de costumes, le tannage des peaux de cerf, de bison, le perlage, la technique du tissage aux piquants de porc-épic américain, les peintures aux pigments naturels, devinrent leur quotidien durant leur temps libre. Les ouvrages sur ces thèmes des bibliothèques privées ou publiques en anglais furent leurs lectures favorites. Avec le temps, ils se constituèrent chacun des collections privées, qui aujourd'hui sont exposées ici.

De la coiffe à plumes et perles au plus simple de l'objet du quotidien, l'univers familial, spirituel et guerrier des grandes plaines, est ici montré à travers plus de 180 objets.

Ce musée temporaire, grâce au dynamisme et à la gentillesse de la Municipalité, a ainsi pu voir le jour.

Le visiteur, pourra tout à loisir parcourir ces objets ici présentés et s'imaginer lui aussi chevaucher, chasser le bison, le cerf, dans les grandes plaines, ou se reposer dans un tipi à la nuit tombante.

Ces collectionneurs/reconstituteurs ont ainsi voulu vous faire partager leurs passions.

Nous les remercions de cette jolie balade dans le temps et l'histoire où les hommes blancs et les amérindiens des grandes plaines se rencontraient et confrontaient le choc de leurs 2 cultures.

Curieux de l'histoire, simple visiteur ou juste passionné, ne ratez pas ce moment authentique loin des stéréotypes où ces 4 collectionneurs pourront vous narrer les histoires de ces objets.

Horaires d'ouvertures :

Le 12 Août 2023 de 14 h à 18 h.

Les 13 et 14 Aout 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Entrée libre et gratuite.



La municipalité de Fournols d'Auvergne
en association avec
Les collections ITE SICA
vous proposent
Du 12 au 14 Août 2023



L'OUEST AMÉRICAIN

1840 - 1900

UN MUSÉE TEMPORAIRE

2^{ème} édition

Dans l'enceinte de l'école primaire de Fournols

Entrée libre

Renseignements - organisation : 04 73 72 91 32

FESTI' FOURNOLS

La soirée potée avec l'orchestre Chevarin a rassemblé près de 150 convives.

La Fournolaise (rando) malgré la pluie 250 marcheurs, coureurs et vététistes sont venus arpenter les chemins du Livradois. Et 175 personnes ont dégusté le repas préparé par les bénévoles tout cela dans une ambiance décontractée.

Le vide grenier aura lieu le dimanche 9 juillet, renseignements auprès de Fifi au 0623964144.

Le Festi'Fournols aura lieu le 12 août prochain sur le boulo-drome avec animations pour petits et grands, marchés d'artisans, le traditionnel Apéro/Frites/Grillades et les concerts.

Avec cette année en tête d'affiche La Caravane Passe qui après avoir battu le pavé sur les routes du monde entier, ne pourrait pas fêter son 20^{ème} anniversaire sans une tournée nationale et internationale bien remplie, cerise sur le gâteau elle fera donc un passage par Fournols à l'occasion du Festi'Fournols le 12 août prochain. Radio byzance, The Weeders, PME, Lanno seront également de la partie.

Vous souhaitez :

- vous investir dans le monde associatif.
- participer à de l'événementiel.
- aider au fonctionnement administratif.
- donner de votre temps pour faire bouger notre commune.
- tout simplement partager de bons moments avec l'équipe Festi'Fournols.

Si vous êtes sérieux mais pas trop ! Que vous voulez rejoindre l'association pour donner un coup de main sur les différentes manifestations même occasionnellement !

Devenez bénévole !

N'hésitez pas à nous contacter où venir nous rencontrer.

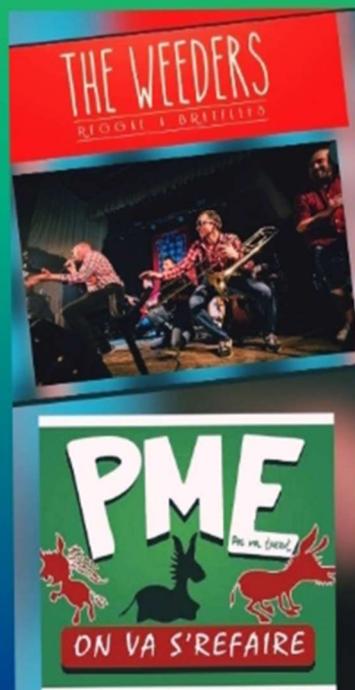
Festi'Fournols : Nico : 0675240345 ou Fifi : 0623964144





Craig HUGHES

Festi'Fournols63 12 août 2023



LE CLUB « LES JONQUILLES »

Depuis le 12 septembre 2022, il s'est réuni 13 fois.

Avant la pause d'été 3 réunions sont prévues, ainsi qu'un repas en Juillet.

Le 28 novembre 2022, 19 convives se sont retrouvés à l'hôtel «La Clairière» autour d'un bon repas pour fêter les 45 ans du Club.

Le 13 décembre 2022, les membres ont dégusté, la bûche de Noël et le 09 janvier 2023, tiré les rois.

Les participants sont heureux de se rencontrer autour de jeux de société, et de partager un goûter dans une ambiance amicale et sympathique.

De nouveaux membres seraient accueillis avec plaisir.

Au revoir Gisèle.

Enfant du pays et membre du club depuis de nombreuses années, notre amie Gisèle BOREL nous a quittés le 21 février, dans sa 95^{ème} année. Elle avait bien participé aux activités proposées : loto, fêtes, voyages, etc.

Elle appréciait l'ambiance du club, lieu de parole, de rencontre, d'amitié, de distractions.

Elle aimait beaucoup chanter et venait (sauf empêchement) aux réunions, jusqu'aux 2 derniers mois de sa vie.

La plupart des membres du Club était présent à ses obsèques pour lui rendre un dernier hommage.

Thérèse BOUTOUTE

LES MEDIATHEQUES DU HAUT-LIVRADOIS

Du 17 mai au 30 juin Exposition "Mon amie la chenille" de Marion Janin avec **une rencontre avec l'artiste le 30 juin à 19h00 suivi d'un pot de l'amitié**

Du 7 juillet au 15 Août "Les fêtes du 15 Août au temps des gais lurons" Exposition de photos données par Monsieur Roche : Vernissage : Vendredi 8 juillet à 18H00

Mardi 11 juillet à 10H00 "Les Dire et Lire" de Noura et Françoise : Contes et autres histoires pour enfants

Mardi 18 juillet à 18H30 "Dans ma tente à histoires" sur le Marché nocturne de Fournols : Contes et autres histoires pour enfants

Mardi 25 juillet à 18H00 "Partir en livre" ateliers avec Marion Janin, lectures avec " la petite Roberte " en partenariat avec Passeurs de mots et La Tangente sur le Marché nocturne de Fournols

Mardi 22 Août à 18H30 "Dans ma tente à histoires" sur le Marché nocturne de Fournols : Contes et autres histoires pour enfants

Du 26 juin au 30 septembre "Biblio bingo" Cette animation propose aux usagers de jouer à lire des livres et à tester des jeux. Le lecteur reçoit (à l'accueil) une carte de bingo de neuf cases contenant chacune le défi à relever, le plus rapide gagne !

Ouverture :

- **Mercredi 14H00-18H30**
- **Vendredi 14H00-18H30**
- **Samedi 9H30-12H30**

Réseau intercommunal Ambert-Livradois-Forez

Médiathèques Haut-Livradois

Tél : Fournols 04 73 72 17 56

St-Amant-R.S. 04 73 95 79 40

St-Germain l'Herm 04 73 72 09 44

Site web et catalogue : www.https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/

LA TANGENTE

L'association «La Tangente» continue à faire vivre sur le territoire le partage et la solidarité, en proposant des ateliers d'initiation grâce à des bénévoles qui font partager leurs connaissances.

Ateliers informatiques les lundi et mardi après-midi, hors vacances scolaires, salle de l'ADMR à Echandelys. Kiki répond à vos questions, vous guide pour vous permettre de devenir autonome (ou presque!) avec votre ordinateur. Contact et infos Kiki

Ateliers arts numériques les mercredis après-midi. Exposition des réalisations dans les médiathèques à la demande, déjà exposé à Dore l'église Fournols, Cunlhat, Grandval.

Atelier cuisine ponctuel 3 ou 4 fois par an. Contact et infos Anne ou Martine

Balades reconnaissance des oiseaux 3/4 sorties par an quelquefois avec la LPO d'Ambert. Contact Paul André Coumes.

Rencontres autour d'un thème, au gré, des connaissances des uns et des autres. Le 2 mars Monsieur Desautels a partagé avec le public ses connaissances sur la sismologie qui est l'art de construire des bâtiments résistants aux séismes, le 2 juin à Fournols.

En projet des voyageurs résidents dans nos villages proposent de partager leurs aventures en video avec tous ceux qui sont curieux de nouveaux paysages et de belles rencontres. Nous organiserons des soirées cet automne.

Vous avez des compétences, une passion à partager ponctuellement ou plus régulièrement venez nous rejoindre, chacun fait selon ses disponibilités, la seule contrainte, le bénévolat.

L'association est partenaire de la médiathèque, les bénévoles assurent l'ouverture de la médiathèque lors des absences de Françoise (congés, maladie, etc.). Nous recherchons des bénévoles, si cette mission vous intéresse, parlez-en avec Françoise notre médiathécaire.

L'association était présente à Condat les Montboissier, le samedi 3 juin pour le festival du livre et du jeu avec un atelier de sculpture de livres, animé par Anne-Marie.

L'association sera présente sur certains marchés d'été à Echandelys et à Fournols notamment le 25 juillet pour l'animation «Partir en livres» en partenariat avec la médiathèque, passeurs de mots et Marion Janin.

Infos pratiques :

Adhésion 2€ pour l'année, vous nous donnez votre adresse mail et vous êtes informés des animations tout au long de l'année.

Ateliers informatiques : une cotisation de 6€ pour l'année pour couvrir les consommables.

Ateliers cuisine : Les participants(tes) se partagent le coût des denrées achetées (en général 5/6€).

Contacts :

- asso.la.tangente63@gmail.com
- Christiane 06.30.09.18.92
- Kiki 07.86.51.95.79
- Paul André 04.73.72.19.29



asso.la.tangente63@gmail.com

2 place de la mairie à Fournols

10 SOLUTIONS

Après-midi Intergénérationnel



Le 4 avril, un groupe d'adultes (grands-mères et mamans) et d'enfants ont participé à une découverte d'une partie du Bourg à travers un jeu de piste et une chasse aux œufs de Pâques.

Ils ont longé la "petite rue", autrefois très commerçante et découvert la "bascule". Entrés dans l'atelier de Mr Antoine Laroye qui exerçait le métier de charron, ils ont été très intéressés par les explications de son fils Michel sur la fabrication de roues en bois cerclées de fer ainsi que leur utilisation à la campagne. Poursuivant leur promenade, une petite visite à l'église a précédé un arrêt à la fontaine avec explications sur les commerces de la rue et l'hôtel en face. La dernière énigme les orientait vers... la Médiathèque. Les enfants ont fait leur 3ème récolte d'œufs sur le terrain adjoignant. Avant de se séparer, les membres présents ont partagé un goûter à la salle d'activités.

Thérèse Boutoute
Aurélie Maeght

CHASSE AUX OEUFS

INTERGÉNÉRATIONNELLE
À LA DÉCOUVERTE DU
BOURG HISTORIQUE



Suivi d'un
goûter partagé

MERCREDI
05 AVRIL
14 H - 16 H

FOURNOLS
RDV devant la
médiathèque

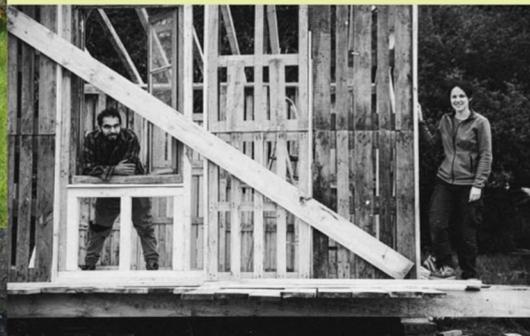
Auréli
06 49 60 13 69
www.10solutions.fr



Chantier Participatif



Un chantier participatif a écloé pendant la Fête du Végétal. Il sera nourri et arrosé par celles et ceux qui le souhaitent en vue de partager un jardin et un verger. Les enfants et la maitresse de l'école de Fournols pourront initier un espace à leur mesure et imagination! Affaire de co-création à suivre.... Un grand merci à la Commune de nous avoir permis de réaliser cette Fête du Végétal en utilisant les salles et en accompagnant financièrement ce projet d'éco-construction !



Quelques souvenirs en photos de la Fête du Végétal

Craig Hughes - Photographe Fournolais + photos membres 10Solutions



Evénements à venir...



Repas Partagés cet été

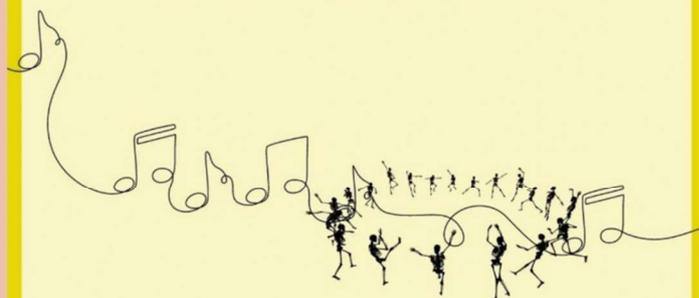
A la salle des fêtes de Fournols
à partir de 19h

- Vendredi 21 Juillet
- Vendredi 18 Août



Bal Trad 4 août

A la salle des fêtes de Fournols

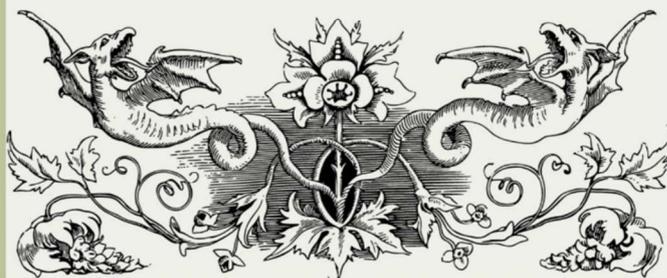


Marchés Concerts

- Mardi 11 Juillet : Manu Deline - Blues / Rock
- Mardi 18 Juillet : Petite Musique (Duo Guitare et Violon)
- Mardi 25 Juillet : Ping Pong Harmonix Orchestra
Electro Trad (vielle et guimbarde)
- Mardi 1er Août : Sarah Jane Iffra - Pop
- Mardi 8 Août : Cédric Psaïla - Folk
- Mardi 15 Août : Vânt În Est - Groovy Balkan
suivi de la Retraite aux Flambeaux
et du Feu d'artifice de Fournols
- Mardi 22 Août : Oozing Palms et Voodoo Kane
Rock Psychédélique



Les Médiévales de Fournols 7 et 8 octobre



HARMONIES EN LIVRADOIS

Harmonies en Livradois

2023 - Syndicat d'initiative-Fournols - ☎ :09.84.85.99.56 - Musiques en Livradois-Ambert

★ COMMUNE DE FOURNOLS ★

FOURNOLS

Mardi 15 août - 20h.30

Salle des Fêtes

Duo Cello Danza

K. Gonzalez : Danse flamenco



Jean Marie Trotereau

Violoncelle solo de l'Orchestre National d'Auvergne

*J.S. BACH, I. ALBENIZ, P. CASALS, H.W. HENZE
J.L. DUPORT, G. CASSADO.*



RESERVATION : Bureau d'Information Touristique ☎ 04 73 82 61 90 - AMBERT
ENFANTS: ENTREE LIBRE ★ s.i.f@laposte.net ★ harmoniesenlivradois.over-blog.com ★ ADULTES: 10 €.



Harmonies en Livradois

2023 - Syndicat d'initiative-Fournols - ☎ : 09.84.85.99.56 - Musiques en Livradois-Ambert

XXIII^{ème} Saison musicale

Dimanche 02 juillet : Concert de Gospel - Direction : Fabrice Maitre

17h.30 – Eglise de Saint-Bonnet-le-Chastel

Dimanche 09 juillet : « Capriccio Consort » - Soprano – Deux hautbois – Orgue.

A. VIVALDI - J.S. BACH - G.F. HAËNDEL

17h.30 – Eglise de Bertignat

Samedi 15 juillet : « Flûte, Hautbois et Epinette » - Ensemble Architecture et Musique

A. CORELLI, F. BENDA, G.F. HAËNDEL, J.M. LECLAIR, J.B. LOEILLET.

20h.30 – Eglise Saint Pierre, Arlanc.

Dimanche 23 juillet : « Orchestre de Lutetia » - Direction : A. Sandler

G. BIZET : SUITES D'ORCHESTRE - CARMEN - L'ARLÉSIENNE

(Répétition de l'orchestre ouverte au public le samedi 22 de 18 à 19h. en l'église de Saint-Bonnet-le-Chastel)

17h.30 – Eglise de Saint-Germain-L'Herm

Dimanche 30 juillet : « Ensemble Solystelle - Lys Nordet »

G.B. PERGOLESI (STABAT MATER)

J. PACHELBEL, T. ALBINONI, A. VIVALDI, J.S. BACH, W.A. MOZART, A. BORODINE

17h.30 - Eglise Saint Barthélemy - Saint-Amant-Roche-Savine

Samedi 05 août : « Les Affinités Electives » Chœur a cappella - Direction : P. Hellot

CHANSONS DE FRANCE (Ma Normandie, Le Temps des Cerises, Le Moulin Rouge, ...) **ET DU MONDE**

20h.30 – Eglise de La Forie

Dimanche 06 août : « Les Affinités Electives. » Chœur a cappella - Direction : P. Hellot.

G. COSTELEY, R. DE LASSUS, M. MONK, F. POULENC, G. FAURÉ, A. PÄRT, ...

17h.30 – Eglise de Chambon-sur-Dolore

Vendredi 11 août et Samedi 12 août : QUATUOR LOCATELLI

F. MENDELSSOHN, W.A. MOZART : QUATUORS DE JEUNESSE ET PETITE MUSIQUE DE NUIT

Vendredi 11 août - 20h30 – Eglise de Grandval 🎵 : K 156 – K 159

Samedi 12 août - 17h.30 - Eglise de Sainte-Catherine-du-Fraisie 🎵 : K 80 – K 157

Mardi 15 août : « Duo Cello Danza »

J.M Trotereau, violoncelle solo de l'Orchestre National d'Auvergne – K. Gonzalez, danse flamenco.

J.S. BACH, I. ALBENIZ, P. CASALS, H.W. HENZE, J.L. DUPORT, G. CASSADO ...

20h.30 – Salle des Fêtes de Fournols



RESERVATION : Bureau d'Information Touristique ☎ 04 73 82 61 90 – AMBERT

ENFANTS: ENTREE LIBRE ✉ s.i.f@laposte.net ✉ harmoniesenlivradois.over-blog.com ✉ ADULTES: 10€



POUR NE RIEN RATER

	Date	Événement	Lieu
Juin	Du 17 au 30 juin	Exposition "Mon amie la chenille"	Médiathèque
Juillet	02 juillet	Cyclo les Copains	Bourg du village
Juillet- Août	Du 07 juillet au 15 août	Exposition "Les fêtes du 15 août au temps des gais lurons"	Médiathèque
Juillet	09 juillet	Vide-grenier	Bourg du village
	11 juillet	Marché-concert	Fournols
		Contes et autres histoires pour enfants	Médiathèque
	18 juillet	Marché-concert	Fournols
		Contes et autres histoires pour enfants	Sur le marché
	21 juillet	Repas partagé	Salle des fêtes
	25 juillet	Marché-concert	Fournols
		Ateliers avec Marion Janin	Sur le marché
29 juillet	Réunion des résidents secondaires	Salle des fêtes	
Août	01 août	Marché-concert	Fournols
	04 août	Bal Trad	Salle des fêtes
	08 août	Marché-concert	Fournols
	12 août	Festi' Fournols	Boulodrome
	13-août	Concours de pétanque des chasseurs	Boulodrome à 14h
	Du 12 au 14 août	Exposition "L'Ouest Américain"	Ecole
	15 août	Repas des chasseurs	Salle des fêtes à 12h
		Marché-concert	Fournols
		Concert Harmonies en Livradois	Salle des fêtes à 20h30
		Retraite aux flambeaux et feu d'artifice	Etang route de St Germain à 22h
	18 août	Repas partagé	Salle des fêtes
22 août	Marché-concert	Fournols	
	Contes et autres histoires pour enfants	Sur le marché	
Octobre	07 et 08 octobre	Les Médiévales de Fournols	Fournols

Numéros d'urgence

☎ Appel gratuit 24h/24	112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROÉEN
15 SAMU : LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT	17 POLICE SECOURS
18 SAPEURS- POMPIERS	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



Gendarmerie de Saint Germain l'Herm : ☎ 04.73.72.00.02

Médical et paramédical

Médecins

Dr Morange/ Dr Vicard-Olagne/ Dr Neveu - ☎ 04 73 54 98 94 – Le Vernet-Chaméane
Centre de santé St Germain l'Herm - ☎ 04 28 00 63 63

Infirmières

Cabinet Desgeorges, Dissard, Parra, Tournilhac - Espace Santé - ☎ 04 73 72 01 30 - 63630 - St Germain L'Herm
Cabinet Lemonnier, Ponchon, Rémy, Epina – Espace Santé - ☎ 04 73 72 05 55 - 63630 - St Germain L'Herm
Scp Cabinet Infirmiers Savinois - ☎ 04 73 95 79 75 - 32 Rue Henri Pourrat, 63890 - St Amant-Roche-Savine

Masseurs-Kinésithérapeutes

M. Boxus Frédéric – ☎ 06 22 35 20 10 – 5 Grande Rue - 63590 Cunlhat
M. Jacob Lucas - ☎ 06 64 87 55 96 - Rue de la Paix - 63630 Saint Germain l'Herm
Me. Reignat Pauline - ☎ 06 64 46 20 41 - Espace Santé – Route d'Issoire - 63630 Saint Germain l'Herm

Pharmacies

Pharmacie Savinoise - ☎ 04 73 95 70 38 – 21 rue Henri Pourrat – 63890 Saint Amant Roche Savine
Pharmacie Faure - ☎ 04 73 71 30 79 – 2 place St Roch – 63580 Le Vernet Chaméane

Ambulance/taxis

Allo Fournols Taxi - ☎ 06 61 01 98 85 – 10 Massoux – 63980 Fournols
SARL Grange - ☎ 04 73 72 02 95 - Lieu dit La Couharde , 63630 Saint-Germain-l'Herm

ADMR ☎ 06.71.30.76.77 ou par courriel : admrhautlivradois@fede63.admr.org

Alimentation

Épicerie Chez Sue – ☎ 09 51 75 66 31- 7 Route d’Ambert

Société Fromagère du Livradois S.F.L – ☎ 04 73 72 10 27 – 2 Les Péripines - Rte de Saint Eloy La Glacière

Fromagerie Gaec du Bois Doré – ☎ 04 73 72 93 75 – 9 Le Péaghier

Boulangerie - Pâtisserie Jonathan Clermontois - ☎ 09 84 44 90 47 – 2 rue des Résistants

Hébergement – Restauration

Azureva Fournols d’Auvergne Village – ☎ 04 73 72 72 72 – 6 Le Moulin Rouge

Chambre d’Hôtes Aux Genêts De Joséphine – ☎ 06 62 46 70 14 – 3 rte d’Ambert

Chambre d’Hôtes Fleur de Vanille - ☎ 06 64 24 82 37 – 2 Les Andes

Bar–Restaurant–Journaux–Relais Poste -Chantal Rigaldie – ☎ 04 73 72 16 64 – 2 place du Monument aux Morts

Artisans et métiers d’Art

Atelier « Entre Terre et Ciel » Patricia Mezzasalma – ☎ 04 73 72 60 14 – 12 Grande Rue

Skin Factory , maroquinerie – ☎ 06 49 81 56 29 – 06 43 52 54 31 – 7 Grande Rue

Maçonnerie : SARL Paul/Maisonneuve – ☎ 06 60 98 17 21 – 06 59 57 32 63 – 19 La Piboule

Sellerie, Bourrellerie et débardage cheval - Jean-Yves Gallien – ☎ 06 23 03 58 73 – 6 Chaboissier

SP Renov – Rénovation Sylvain Petibon -- ☎ 06 50 47 77 29

Coiffure Salon Evelyne – ☎ 04 73 72 15 08 – 2 Rte de Saint Eloy

Electricité générale, alarme, automatisme – Grégory Wolsa– ☎ 06 28 45 70 17 – 14 Rte du Viallard

Lueur de bien être – Angélique Mille – ☎ 07 88 75 67 52 – 6 Place de la Mairie

Contact : lueur.bienetre@gmail.com

Fleur de vanille : Manucure, bien-être – Cindy Sardou ☎ 06 64 24 82 37 – 2 Les Andes

Facebook : fleur de vanille

Massage/Bien-être : Muriel Depauw ☎ 07 57 50 28 50 - Site internet : <http://souffle-d-inde.e-monsite.com/>

Contact : contactsouffledinde@gmail.com

Médiathèque de Fournols

☎ 04 73 72 17 56

Mercredi et vendredi de 14h00 à 18h30,

Samedi de 09h30 à 12h30

reseaumediathèques.hautlivradois@ambertlivradoisforez.fr

Déchetteries

Saint- Germain-l’Herm – ☎ 04 73 72 09 14 – Lieu-dit Lair

Mardi, Jeudi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Office du tourisme

Maison du tourisme du Livradois-Forez - Bureau d’info de Saint-Germain-L’Herm - ☎ 04 73 72 05 95

Ambert Livradois Forez Communauté de communes

15 avenue du 11 Novembre

63600 AMBERT

☎ 04 73 72 71 40

Mail : accueil@ambertlivradoisforez.fr